Officier chef de quart passerelle

P1-3 2 Sécurité du trafic maritime (parties 1 et 2 du cours)

Durée : 1 h 30 min

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

1re QUESTION (valeur = 10)

1 (valeur = 2)
Définir un « navire » selon le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM).

2 (valeur = 2)
Vous croisez un semi-rigide sur lequel un pêcheur utilise une canne à pêche.
Indiquer, en justifiant la réponse, si ce navire est considéré comme « navire en train de pêcher » au sens du RIPAM.

3 (valeur = 2)
Définir un « navire qui n'est pas maître de sa manœuvre » selon le RIPAM.

4 (valeur = 2)
Un voilier navigue sous voile, moteur éteint et se trouve en absence de vent.
Préciser si ce navire peut être considéré comme « non maître de sa manœuvre » au sens du RIPAM.

5 (valeur = 2)
Définir un « navire faisant route » selon le RIPAM.

Tourner la page

2e QUESTION (valeur = 3)

Application de la Règle 2 – Responsabilité du RIPAM

1 (valeur = 1,5)

Citer 3 exemples de situation relevant de la « négligence » et 3 exemples de situation relevant de circonstances particulières illustrant la Règle 2a.

2 (valeur = 1,5)

Illustrer la Règle 2b en donnant 3 exemples de circonstances exceptionnelles qui pourraient obliger un navire à s'écarter des règles du RIPAM pour éviter un danger immédiat.

3e QUESTION (valeur = 5)

Vous naviguez à bord d'un navire de plaisance professionnelle en NUC (navire à utilisation commerciale) :

- Type : voilier de 60 pieds (19 m) ;
- Tirant d'air : 29 mètres ;
- Tirant d'eau : 4,5 mètres ;
- Trajet : du **Port B** vers le **Port A** .

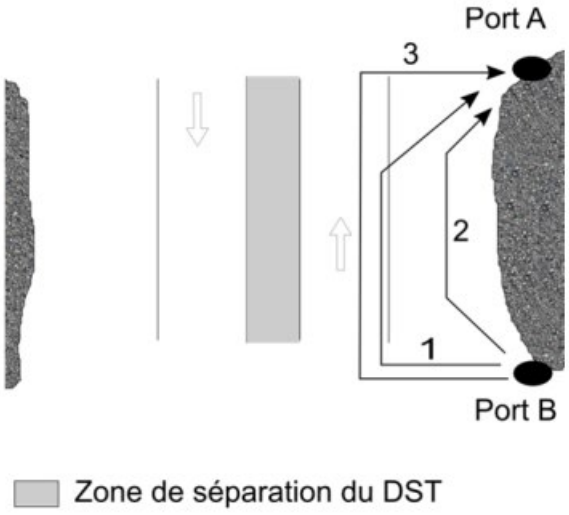

3 routes possibles sont représentées sur le schéma.

Choisir la route 1, 2 ou 3. Justifier le choix de la route sélectionnée en vous appuyant sur les règles du RIPAM, les contraintes techniques du navire, les conditions de sécurité.

Tourner la page

4e QUESTION (valeur = 2)

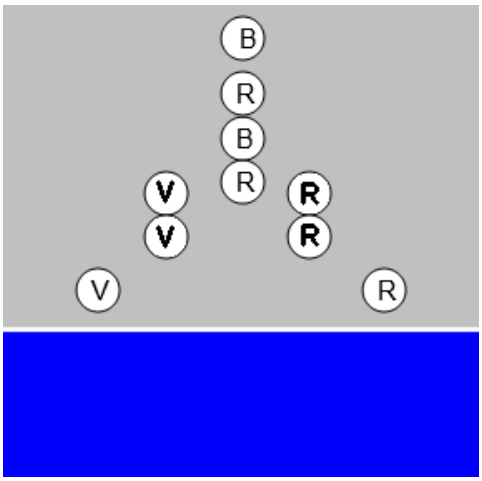

Devant vous, vous observez une configuration de feux représentée ci-contre.
Décrire la manœuvre à engager en précisant l'identification du navire, les actions à mener et les règles du RIPAM applicables.

Nota :
Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il (elle) doit la (ou les) mentionner explicitement.

La copie rendue ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, il convient de s'abstenir de signer ou d'identifier le document.